

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS

**fusium** imprimerie

votre partenaire

**sécurité**



**Obligation  
communale**

Articles R125-9 à R125-14 / Arrêté du 9 février 2005  
Circulaire du 20 juin 2005

**DICRIM**

**CLÉS EN MAIN**

Document  
**16 PAGES**  
pour la sécurité  
de vos administrés





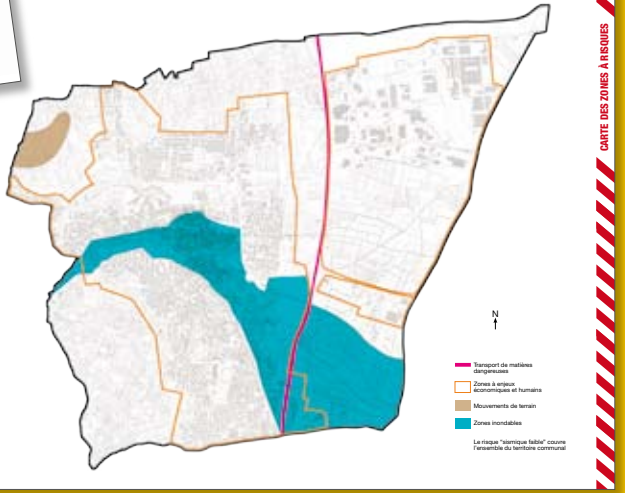
## Page de couverture (1 page)

Un visuel fort qui évoque les différents risques majeurs et un édito produit par le maire de la commune adressé à ses concitoyens.

## Plan des zones à risques (1 double page)

Issu des services municipaux de la commune intéressée, il montre les zones définies comme favorables aux risques majeurs.

Une mise en couleurs de ces zones est souhaitable pour une meilleure lecture de l'information.



## Synthèse des symboles pictographiques (4 pages en 2 volets)

Sous la forme synthétique d'un livret détachable en pages centrales, sont résumés tous les pictogrammes énoncés dans le DICRIM et les principales consignes de sécurité.

### Symboles d'information préventive des risques majeurs

<b>risque hydrologiques</b>	<b>risque géologiques</b>	<b>risque climatiques</b>	<b>risque technologiques</b>	<b>autres consignes individuelles de sécurité</b>

**code vigilance**

**niveau de danger ou d'alerte**

1. abaissez-vous sans aller hors du bâtiment
2. écoutez la radio (haut) ou le radio (bas) et le radio
3. respectez les consignes liées aux instructions reçues les consignes

**autres pictogrammes**

**code vigilance**

**risque faible**

**risque moyen**

**risque fort / précaution**

**code spécifique avoidance sports d'hiver**

**risque très fort / interdiction**

**danger persistant / interdiction**

**retour à l'abri**

**retour à l'abri**

### Prévention des dangers :

**Symboles de franchissements de barrière**

**Risques technologiques**

**Numéros utiles**

**Système**

**Radios**

### Prévention des dangers :

**Les signes qu'il faut connaître**



# CLÉS EN MAIN

Document 16 pages quadri recto/verso

CRÉATION - TRAME RÉDACTIONNELLE - MISE EN PAGE - IMPRESSION

**2 000** exemplaires = **1 990** € TTC  
FRANCO

le 100 plus : 14 € TTC / le 100 moins : 11 € TTC  
(commande minimum 1 000 exemplaires)

## Descriptif technique

Le présent Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) concerne l'ensemble des collectivités locales et s'adresse à leurs administrés. Constitué de 16 pages, y compris la couverture, il est imprimé en quadri-chromie recto verso sur un papier couché 1/2 mat dont le grammage est 150g.

Son format (l x h) est : 15 x 21 cm fermé et 30 x 21 cm ouvert.

Sa reliure est constituée par deux points métalliques.

Ce DICRIM comprend :

- Une couverture commune à toutes les éditions qui reçoit un éditorial agrémenté d'une photo portrait du maire de la municipalité décrite (1 page).
- Une double page qui reçoit un plan communal où sont délimitées les zones à risques (2 pages).
- Quatre doubles pages qui donnent les conseils et mesures préventives selon les risques encourus (8 pages).

Dans ces 8 pages, quatre thématiques de risques sont présentées :

- inondations,
- séismes et tremblements de terre,
- mouvements de terrain,
- risques technologiques.

Mais selon les particularités topographiques, géographiques, géologiques, hydrologiques des localisations intéressées, les thématiques peuvent être différentes de celles proposées dans ce document.

- Un cahier central détachable qui répertorie l'ensemble des pictogrammes et symboles d'information préventive des risques majeurs (4 pages).
- Une dernière page qui informe le lecteur des différents contacts utiles de la commune intéressée (1 page).

Les textes ici proposés, sont une trame qui pourra être agrémentée, modifiée, transformée voire changée, par les services ad hoc des communes intéressées.

Par contre le fond de page, les décors et illustrations graphiques ainsi que le principe de mise en page, sont immuables et propriété de Fusium.

### NOTA BENE

Après accord du dernier BAT (Bon à tirer), le document concerné ne pourra plus être contesté. Si des modifications, après accord du dernier BAT, étaient demandées, elles seraient considérées comme corrections d'auteur et facturées en sus.

Ce document est la propriété exclusive de la société Fusium. Il est interdit de le reproduire même partiellement à des fins commerciales ou publicitaires. Toute copie ou contrefaçon est susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.

### \*Code de l'environnement

Article L125-2. Modifié par Loi n°2004-811 du 13 août 2004 - art. 102 JORF 17 août 2004

Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde. Selon la circulaire du Ministère en charge de l'environnement du 20 juin 2005, environ 15 000 communes sont concernées par l'obligation de réaliser un DICRIM, notamment les communes où existe un Plan Particulier d'Intervention, ou un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles ou un des documents valant PPR, ou un Plan de Prévention des Risques miniers ou les communes situées dans les zones de sismicité, dans les zones à risque incendie de forêt ou bien les communes qui recèlent des cavités souterraines ou qui sont traversées par des transports de matières dangereuses, etc.

Cependant, sur l'initiative du maire, et dans le cadre de ses pouvoirs de police, un DICRIM peut être réalisé dans une commune qui n'est pas forcément soumise à cette obligation réglementaire.

Fusium, filiale du groupe de presse Centre-France La Montagne, est une imprimerie Imprim'vert, c'est-à-dire qu'elle répond à des critères de développement durable bien précis, pour cela :

- les encres utilisées sont d'origines végétales et répondent aux critères de développement durable.
- les papiers sont issus de forêts gérées durablement et certifiées par des organismes internationaux agréés.

**fusium** imprimerie 68, avenue de Verdun - B.P. 22 - 63190 Lezoux  
Tél. 04 73 73 25 25 - Fax 04 73 73 25 26  
www.fusium.fr - fusium@centrefrance.com

